

Les subsides

Je ne demanderai pas au député pourquoi la question n'a pas été soulevée il y a un mois ou six mois, avant le fait. Où le député compte-t-il trouver l'argent? On a dépensé près de 12 milliards de dollars au titre de l'assurance-chômage en 1985. Les rentrées de fonds ont été de l'ordre de 8 milliards de dollars. Cela équivaut à un déficit de 4 milliards de dollars. Or, il nous demande aujourd'hui de verser des prestations d'assurance-chômage aux généraux et aux directeurs de banque. Qui va payer pour cela? Le contribuable? Cela ne fera qu'accroître le déficit. Le député propose-t-il de demander aux contribuables de payer la note?

● (1700)

M. Skelly: Monsieur le Président, le député de Halifax-Ouest a dit trois choses. J'espère qu'il aura suffisamment de temps pour revenir sur sa position. Tout d'abord, le président de la Banque de Montréal—et je parle en connaissance de cause—a organisé ses affaires de façon à pouvoir toucher une pension et percevoir quand même des prestations d'assurance-chômage.

Je me suis entretenu avec plusieurs généraux des Forces armées qui ont fait différé leurs pensions et retirent de l'argent de régimes enregistrés d'épargne-retraite de telle façon qu'ils pourront toucher des prestations d'assurance-chômage, alors que les caporaux et les simples soldats ne pourront le faire. C'est là l'injustice fondamentale que le gouvernement du député a créée. Les généraux et le président de la Banque de Montréal peuvent encore toucher des prestations d'assurance-chômage, alors que les caporaux et les adjudants-maîtres, ceux qui en ont besoin, en sont incapables. C'est là la grande injustice de la décision du gouvernement. J'ai espoir que le député reconsidérera sa position.

Le député a ensuite prétendu qu'il était trop tard. Ce n'est pas vrai. Pratiquement tous ces cas sont maintenant en appel devant les commissions d'arbitrage et certains ont déjà été entendus. A Nanaïmo, la Commission a demandé au gouvernement de payer dans 25 cas. Le gouvernement fait maintenant appel. Il n'est pas trop tard pour revenir sur cette décision.

Même si le député de Halifax-Ouest s'oppose à ce que les membres des Forces armées et d'autres personnes reçoivent des prestations de chômage, bien des députés d'en face ont peut-être réfléchi à ses propos et ne sont pas d'accord avec lui. Ils ont peut-être l'intention de voter en faveur de la solution juste, d'approuver la position du député de Nickel Belt. Ils trouvent peut-être que le député devrait retirer ce règlement révoltant, et rendre les prestations aux personnes qui en ont besoin.

M. James: Je voudrais d'abord faire un commentaire, puis je poserai une question à mon collègue le député de Comox-Powell River (M. Skelly).

Le programme d'assurance-chômage n'est pas censé devenir un deuxième revenu. Il était censé être le revenu principal.

L'argent provenant d'une autre source devait être déduit. Ainsi, si une personne avait travaillé comme serveur ou serveuse dans un restaurant pendant un certain temps, une certaine somme d'argent était déduite des prestations.

Je trouverais extrêmement injuste que l'on ne fasse pas de déduction pour un retraité. Les frais ont grimpé. Le député est ici depuis longtemps. Il sait certainement qu'en 1983, le déficit de la caisse d'assurance-chômage était passé à 4 milliards, au lieu de 2.4 milliards en 1981. Une bonne partie de cette hausse est due aux cumuls.

Les discours qui ont été faits au sujet des changements apportés par le gouvernement me préoccupent parce que quelqu'un d'autre paie. J'ai eu une petite entreprise et j'en possède toujours une. Les travailleurs, les employeurs et le gouvernement paient. Lorsque le gouvernement n'a pas d'autre source que les travailleurs ou les employeurs, d'où vire-t-il tout cet argent, d'après le député?

M. Skelly: Monsieur le Président, il s'agit d'une économie annuelle de l'ordre de 30 millions, ce qui est minime à l'échelle de l'assurance-chômage, alors que les épreuves sont de taille pour les personnes concernées. Il est injuste de permettre un tel changement pendant un certain temps. La loi précédente visait à aider les personnes à faire la transition.

Il est injuste de modifier le système par la voie réglementaire, sans se soucier des conséquences pour la Loi sur l'assurance-chômage. J'ose espérer que le député le verra. J'ose espérer qu'il remarquera que la mesure qu'il a approuvée est injuste.

Il a détourné la conversation sur un sujet qui me tient beaucoup à cœur. Lorsque l'assurance-chômage a commencé à faire de gros déficits, ce pays a traversé la pire récession qui soit. Nous avons aidé un nombre énorme de personnes avec l'assurance-chômage. Si le député avait une petite entreprise, il saurait que dans ma région, des milliers et des milliers de petits commerçants en ont bénéficié. Pendant la période où ils perdaient des revenus, la caisse d'assurance-chômage venait compenser cette perte. Celle-ci a permis non seulement aux travailleurs, mais aussi aux petites entreprises et à leurs employés de tenir le coup. Il ne faut pas se méprendre et croire que les petites entreprises n'en ont pas bénéficié largement pendant la récession.

Il y a des régions où cette caisse d'assurance-chômage devrait verser des prestations aux petites entreprises. J'ai vu des centaines d'entrepreneurs venir me voir et me dire: «S'ils sont mis à pied, à la papeterie, ils vont toucher l'assurance-chômage...»

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir dire au député que son temps de parole est expiré. Débat. La députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps).